

Chaulet soutient Juppé, Pétrö veut Sarkozy

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION

4 novembre 2017

Ce que déclarent les députés

• *Les députés élus en juin dernier ont rempli fin août leurs déclarations d'intérêts et d'activités, que la Haute Autorité pour la Transparence de la vie publique vient de publier. Le Courrier de Guadeloupe a épluché celles des nouveaux élus guadeloupéens. Peu de surprises, mais certaines données restent incomplètes.*

• C'est une des conséquences de l'affaire Cahuzac. Depuis 2013, par souci de transparence et pour prévenir les conflits d'intérêts, chaque député fraîchement élu doit remplir une déclaration d'intérêts et d'activités, à transmettre à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP).

À la différence de leurs déclarations de patrimoine, qui ne peuvent qu'être consultées en préfecture, la HATVP les rend ensuite publiques, ce qu'elle a fait le 19 octobre dernier. Treize députés (sur 577), n'ont carrément pas rendu ces formulaires à temps, mais ceux qui les remplissent avec plus ou moins de mauvaise grâce sont encore nombreux.

Ce n'est pas le cas des élus guadeloupéens, dont on notera tout de même que certains pourraient être plus précis (sur leurs collaborateurs notamment), et qu'aucune des quatre déclarations ne contient l'indemnité de député perçue depuis juin 2017, soit 7 209 euros bruts mensuels (sans compter l'indemnité représentative de frais de mandat ou "IRFM").

Quant aux trois sénateurs élus en septembre, leurs formulaires seront publiés début 2018.

Justine Bénin, plus de 3 000 euros par mois

La députée de la deuxième circonscription, Justine Bénin, était jusqu'à son élection, à la fois conseillère à Pôle emploi et élue au conseil départemental de Guadeloupe. Le premier poste pour lequel elle gagnait 19 000 euros (bruts) par an depuis cinq ans, lui rapportera environ 9 600 euros en 2017. Également conseillère départementale de mars 2015 à juin dernier, elle a gagné 23 000 euros en 2016, ramenés à environ

11 500 en 2017. Auxquels s'ajoutera son revenu de député, depuis juin. Elle emploie trois collaborateurs, sans autre mention que leurs noms. Sa déclaration indique qu'elle ne détient aucune participation financière, ni ne participe à aucun organe dirigeant d'un organisme public ou privé. Et la jeune députée apparentée Modem n'affiche aucune fonction bénévole.

Max Mathiasin, plus de 7 000 euros

Fonctionnaire territorial, Max Mathiasin, ancien directeur de la caisse des écoles de la ville de Pointe-à-Pitre devenu député (apparenté Modem) de la troisième circonscription, était depuis juin 2016 en disponibilité, lié par contrat de droit privé avec Guadeloupe formation. Lui qui gagnait 58 800 € nets par an de 2013 à 2015 a perçu l'an dernier 67 200 € nets. Sur les six premiers mois de 2017, il a gagné 37 800 €, auxquels s'ajoutera donc son indemnité de député. Son épouse est attachée de presse et il est depuis vingt ans bénévole à l'Association des amis de la natation. Il a aujourd'hui quatre collaborateurs dont trois à temps partiel. L'un, Antoine Lacrosse, est également agent immobilier tandis que les deux autres sont étudiants.

Olivier Serva, plus de 17 000 euros par mois

Jusqu'à son élection en juin, Olivier Serva élu sous l'étiquette La République en marche gagnait plus de 17 000 euros par mois. Agrégé d'économie et de gestion, il enseignait en effet en classe préparatoire au lycée Baimbridge des Abymes. Ce qui lui a rapporté 54 000 euros (bruts) en 2015 et autant en 2016, mais 28 000 euros en 2017, car il s'est mis en disponibilité en juin dernier. Expert-comptable et commissaire aux comptes, il indique à la HATVP avoir gagné au sein de son cabinet Olivier Serva Expertises à Baie-Mahault, 130 000 euros bruts par an de 2013 à 2015 et 120 000 euros bruts en 2016. Sa déclaration précise qu'il a - ou aura - encore gagné à ce titre 100 000 euros bruts en 2017. S'y ajoutent 10 000 euros gagnés chaque année depuis 2011, comme " consultant " cette fois. Si les quatre sociétés civiles immobilières dont il détenait des parts à la date de son élection ne lui ont rien rapporté en 2016, ce n'est pas le cas de ses mandats électifs : élu en 2015 au conseil régional où il reste vice-président chargé de l'économie, il a gagné 24 000 euros nets en 2016 et 22 000 euros nets en 2017. Son élection en 2014 au conseil

municipal des Abymes et son entrée à la communauté Cap excellence lui ont rapporté 2 500 euros nets en 2015 et autant en 2016, ramenés à 1 500 euros nets en 2017, puisqu'il en a démissionné en juin dernier. Pour prévenir tout conflit d'intérêts, on apprend aussi que l'épouse d'Olivier Serva est enseignante et qu'il préside en bénévole deux associations, Eko Zabym, le parti qu'il a créé en 2010 et Étoile évolution, vouée à la danse quadrille. Sa déclaration indique qu'il rémunère quatre collaborateurs, deux à Paris et deux en Guadeloupe (voir Courrier de Guadeloupe N°230), dont aucun n'a d'autres activités professionnelles.

Hélène Vainqueur-Christophe, près de 22 000 euros

La députée PS de la quatrième circonscription est pharmacienne. Les sommes annuelles gagnées sous forme de bénéfices dans son officine au cours des six années précédent son élection ont atteint jusqu'à 168 000 € nets. Et elle a aussi gagné plus de 27 000 euros brut en 2015 et 2016 comme présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Guadeloupe, auxquels s'ajoutent 23 000 euros brut comme maire de Trois-Rivières, 18 000 euros brut comme vice-présidente de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe, et 26 000 euros brut comme conseillère régionale en 2016. Sa déclaration ne précise ni les noms, ni le nombre des collaborateurs qu'elle emploie.